

Compte rendu du groupe de travail du 26 mai 2023 « les évolutions du service GMBI »

Le groupe de travail présidé par M Olivier TOUVENIN, chef de service de la gestion fiscale (GF) entouré de ses équipes, avait pour vocation principale de revenir sur les évolutions de GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) depuis son ouverture et de faire un premier bilan.

Pour rappel, Gmbi est appelé à devenir le principal point d'accès dématérialisé pour les contribuables qui rempliront leurs obligations déclaratives en matière de biens immobiliers. Par ailleurs, les déclarations foncières y seront dématérialisées, les taxes d'urbanisme liquidées et les occupants des locaux d'habitation déclarés.

Pour ce groupe de travail, 2 fiches étaient mises à disposition :

- Fiche n°1 – Les évolutions du service Gérer mes biens immobiliers et le bilan depuis l'ouverture de la déclaration d'occupation et de loyer ;
- Fiche n°2 – La communication et l'accompagnement des différents acteurs.

Ouverture de la déclaration d'occupation et de loyer

Seul 1/3 des propriétaires ont effectué leur déclaration d'occupation à la date du 14 mai 2023 alors que 1 337 444 contacts ont été enregistrés sur la messagerie sécurisée dont 929 560 questions portant uniquement sur le descriptif d'un bien immobilier.

L'administration reconnaît la lenteur du rythme dans les saisies des usagers et l'explique par :

- une incompréhension des usagers sur la raison de cette déclaration dans le contexte de la suppression de la TH ;
- le fait que, lorsque la représentation des biens dans l'applicatif n'est pas celle que connaît l'utilisateur, celui-ci, par peur d'être sanctionné, ne valide pas sa déclaration sans avoir contacté la DGFIP.

Des actions complémentaires de communication vont être engagées sans que cela alourdisse pour autant la facture « communication » de 100 000 € du projet car cela consistera, principalement, en envois de courriels aux usagers qui n'auront pas fait leur déclaration avant la date limite du 30 juin 2023.

Un premier bilan sera effectué vers le 20 juin et la sanction de 150 €, annoncée lors d'un précédent GT comme non appliquée la première année, sera, finalement appliquée de manière « extrêmement mesurée ».

Quant aux grands propriétaires (plus de 200 biens immobiliers), le retard dans le processus est encore plus important en raison de fonctionnalités informatiques développées tardivement !

L'administration rappelle qu'avec GMBI, la DGFIP poursuit un objectif de qualité de la taxation. Les informations foncières sont connues mais ont besoin d'être rafraîchies, mises à jour et les délais pour le faire sont confortables puisque la taxation en tant que telle ne commencera qu'à la mi-août.

Par ailleurs, la DGFIP est consciente de l'afflux des demandes, compliquant le travail des services. Les évolutions apportées à GMBI résultent de cet afflux massif d'interrogations et vont, dans une certaine mesure, améliorer le travail des agents notamment par la possibilité de supprimer un occupant erroné ou d'ajouter un propriétaire occupant, l'amélioration des textes explicatifs et des parcours ou encore l'intégration des déclarations des grands propriétaires.

L'application GestODL permet la consultation par les agents des occupations déclarées par les propriétaires mais également la saisie des situations d'occupation à la place des propriétaires ; la mise à jour des allègements résiduels sur la TH ne pouvant pas être réalisée de manière automatique a, elle aussi, fait l'objet de correctifs grâce aux remontées des services qui en ont fait l'expérience :

- Revue de certaines habilitations ;
- Gestion des multi-directions ;
- Recherche rapide des invariants pour la Corse (départements 2A et 2B) ;
- Amélioration des libellés (Envoi de l'avis à l'adresse du local ...) ;
- Alimentation de la rubrique « Aide » ;
- Amélioration des restitutions en matière de statistiques ;
- Correction de l'affichage relatif aux fonctionnaires logés restitués à tort comme propriétaires ;
- Amélioration des règles de restitution des propriétaires (usufruitier / nu-propriétaire...) ;
- Réaménagement des règles de gestion du tableau de rattachement des biens dans une même déclaration d'occupation ;
- Correction de l'impossibilité de saisir un code exclusion de THLV/TLV sur un bien détenu par une personne morale ;
- Gestion de l'indicateur « envoi de l'avis à l'adresse du local » ;
- Possibilité de saisie des valeurs locatives des locaux professionnels ;
- Matérialisation d'une information indiquant qu'une déclaration a été saisie.

Cette liste à la Prévert d'améliorations et de correctifs est loin d'être terminée puisqu'il reste, au minimum, à améliorer la gestion des personnes inconnues du système d'information (personnes physiques et morales).

Alors, certes, désormais, la mise à jour générale de la TH n'incombe plus aux agents des SIP mais repose sur les déclarations de l'utilisateur propriétaire via le service GMBI et un nouveau référentiel national intitulé R-ODL (référentiel de l'occupation des locaux) a été mis en service ; il contient toutes les informations relatives à l'occupation MAIS cela ne veut pas dire moins de travail pour les agents.

La CGC Finances Publiques et s'inquiètent de l'arrivée, en septembre 2023, de seulement 90 volontaires en provenance du Ministère de la Transition Écologique, alors que la DGFIP en attendait 159 ! On est très loin du compte ! Sans parler des 119 agents espérés pour l'année 2024...

Cette difficulté à recruter et l'instabilité des applicatifs, tant GMBI que GestLoc, viennent compliquer le travail des agents en place et déjà en sous-effectifs même si l'administration nous assure que les évolutions les plus importantes ont été menées et que le rythme de croisière est prévu pour l'année prochaine, voire, déjà atteint.

La CGC Finances Publiques et CAP DGFIP exigent le renforcement immédiat des équipes et une revalorisation des traitements dans la mission foncière et, au-delà, pour tous les agents de la DGFIP dont le pouvoir d'achat s'érode inexorablement.

Une partie de cette demande est presque entendue puisque 80 vacataires sont venus renforcer les équipes des SDIF.

La DGFIP accompagne également les services fonciers à travers une diversification des outils donnés aux agents : WiFiP GestLoc, ChatBot et base de connaissance.

Communication

Les grandes lignes de la campagne de communication dévoilée lors du dernier groupe de travail (cf CR du 17 juin 2022) sont reprises dans ce deuxième item de la réunion du jour.

Un focus sur la formation nous apprend que 10 000 agents ont été formés sur les 20 000 ciblés.

Les premiers formés n'auront pas à recommencer la formation suite aux correctifs mais seront vraisemblablement conviés à une nouvelle formation qui intégrera les nouveaux modules développés.

Enfin, à terme, ce cycle de formation sera pérennisé dans le cursus des formations de cours de carrière pour les nouveaux arrivants

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique
mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au
mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***